

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, et le 16 Novembre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunions de la mairie, sous la présidence de Mme SCHNEIDER Sylvie, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 09/11/2021

Secrétaire : STROOBANT Maëlle

Présents : SCHNEIDER Sylvie, BATTARD Patrick, BERTHET Daniel, COUX Emmanuel, DONZEL Jérôme, FEITH Jérôme, FIAMENGHI Martine, JONGMANS Thérèse, LINETTE Séverine, LOVET Céline, MOCELLIN Yves, MOLLARD André, MOLLOT Henri, STROOBANT Maëlle, VUAGNOUX Philippe.

OUVERTURE DE SÉANCE

PRESENTATION DES PROJETS DU CONSEIL MUNICIPAL JEUNES

M. BATTARD Patrick a convoqué les membres du Conseil Municipal Jeunes afin de présenter leurs projets à venir au Conseil Municipal :

- Melvin a proposé de rénover le city-stade et les élus se sont interrogés sur le déplacement ou non de cette structure qui a vieilli.
- Emmy souhaiterait qu'un local communal soit mis à disposition des jeunes afin d'avoir un lieu pour se retrouver sous la responsabilité d'un adulte.
- Thomas souhaiterait que des tables de pique-nique soient installées sur la commune et notamment à côté du city-stade.
- Lily-Marie verrait bien une décoration différente au fil des saisons sur les ronds-points de la commune. Elle préconise également des rencontres avec les personnes âgées et l'aide du conseil municipal jeunes pour la distribution du colis de Noël aux anciens.
- Cléa verrait bien l'installation de bancs à différents endroits de la commune.

Patrick BATTARD a ajouté que Camille voudrait organiser des rencontres avec les jeunes pour faire connaissance.

Un ramassage des déchets au bord des routes a également été envisagé au printemps.

Les élus ont pris note des propositions du Conseil Municipal Jeunes et se prononceront sur la suite à donner.

Mme Le Maire remercie vivement la participation du Conseil Municipal Jeunes lors de la cérémonie du 11 Novembre.

INFORMATIONS GENERALES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAVOIE

- Mme Le Maire fait le point sur le conseil communautaire du 28/10/2021 et sur le comité des maires du 07/10/2021 relatif à l'étude pré opérationnelle au sujet de l'habitat. Les aides données par la Communauté de Communes Cœur de Savoie font l'objet d'une réflexion des élus afin d'apporter des améliorations.

COMMISSION URBANISME

Autorisations d'urbanisme accordées

- 1 déclaration de travaux pour la pose d'une clôture, au nom de M. FORT Henri, La Remarde, accordée le 28/09/2021.
- 1 déclaration de travaux pour la pose de vélux, au nom de M. LANDREAUD Nicolas, au Touvet, accordée le 28/09/2021.
- 1 déclaration de travaux pour la mise en œuvre d'un élément préfabriqué pour du stockage d'énergie, au nom de la société NW JOULES, refusée le 05/10/2021.
- 1 déclaration de travaux pour une piscine et une pergola, au nom de M. AYDOGMUS Tuncay, Galloux, accordée le 06/10/2021.
- Un permis de construire pour la création d'une terrasse, au nom de Mme GUITTAT Virginie, Rue au Carré, accordé le 01/10/2021.
- Un permis de construire pour la démolition d'une grange, reconstruction et toiture, au nom de Mme DEMONTIGNY Diane, Chemin de la Vernaz, accordé le 03/11/2021.

COMMISSION DES TRAVAUX

M. MOLLARD fait le point sur les travaux :

La réfection de la voie communale de la Chatelle et la route de Carmintran est terminée depuis la semaine dernière.

L'estimation pour la réfection du toit de l'église est à revoir car la charpente est très endommagée.

L'expert a donné l'autorisation à la commune de faire réparer les portes de la mairie.

La consultation de la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du Pognient et pour la maintenance de l'éclairage public va prochainement être lancée auprès des entreprises.

COMMISSION ENVIRONNEMENT ET TRANSITION ECOLOGIQUE

Une réflexion est à mener au sujet des véhicules motorisés (quad, motos...) qui empruntent le chemin communal du marais. La commune va contacter le CAUE service paysagiste (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) afin d'étudier l'aménagement de la placette aux abords de la salle polyvalente. La journée éco citoyenne devrait se dérouler le 02/04/2022. Une conférence « le jardin toute une histoire » avec Dédé le jardinier devrait avoir lieu le 26/03/2022 avant la soirée « l'ail des ours » organisée par l'association Coccinelle et Graine d'Ortie.

COMMISSION VIE SOCIALE ET ASSOCIATIVE

Le Noël des enfants de la commune de 0 à 10 ans aura lieu le samedi 11/12/2021 à 10 h 30 à la salle polyvalente avec un spectacle animé par Planète mômes. La distribution des colis des anciens sera effectuée le 18/12/2021 avec la participation des membres du Conseil Municipal Jeunes. Le repas des anciens aura lieu le 29/01/2022.

Mme Le Maire informe les élus qu'il convient de retirer deux sujets de l'ordre du jour : Aide au particulier pour l'achat d'un broyeur et la suppression du poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe.

1- FIXATION DES MONTANTS DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION POUR L'ANNÉE 2021

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 23/09/2021, le Conseil Municipal approuve le montant d'attribution de compensation pour l'année 2021 fixé à 381 091 € par le Conseil Communautaire pour la commune de Ste-Hélène-du-Lac.

2- APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT)

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie le 09/09/2021 et s'est prononcée sur le transfert de charges liées à l'organisation du service régulier de mobilité « Montbus », organisé jusqu'alors par la commune de Montmélian, suite à la prise de la compétence mobilité par la Communauté de Communes Cœur de Savoie.

Le Conseil Municipal approuve le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) du 9 septembre 2021.

3- REGLEMENT ET TARIFS SALLE POLYVALENTE

Le Conseil Municipal décide de modifier certains articles du règlement de la salle polyvalente suite au changement d'organisation pour la signature des contrats et les remises de clés. Les tarifs restent inchangés.

4- RÈGLEMENT ET TARIFS LES JARDINS DE MARIE

Le Conseil Municipal fixe le tarif de location d'une parcelle aux Jardins de Marie à 0.20 €/m² et par an à compter du 01/01/2022 avec une première année d'occupation gratuite.

5- CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX AVEC L'ASSOCIATION LES FOUS DU LAC

Le Conseil Municipal approuve la convention de mise à disposition de locaux (salle de réunion, salle polyvalente, local de stockage) à l'association Les Fous du Lac et autorise Mme Le Maire à signer cette convention.

6- ACQUISITION D'UN BROYEUR PAR LA COMMUNE

La commune encourage le broyage de végétaux comme l'un des moyens de réduction des déchets verts, de valorisation de la matière organique et d'alternative au brûlage de déchets verts interdit depuis 2011. Une enquête a été effectuée par la commune auprès des habitants au sujet du prêt d'un broyeur à déchets verts.

De nombreuses personnes étant intéressées par l'utilisation d'un broyeur, le Conseil Municipal (Pour : 14 - Abstention : 1), décide l'acquisition d'un broyeur de végétaux d'un montant de 1 230 € TTC.

La commission environnement doit examiner les conditions de prêt de ce broyeur aux habitants de la commune et proposer au prochain conseil municipal une convention de prêt.

7- MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DE LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE POUR LE RISQUE PREVOYANCE DES AGENTS DANS LE CADRE DE LA CONVENTION DE PARTICIPATION AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA SAVOIE

Le Conseil Municipal décide d'adhérer à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » proposée par le Centre de gestion de la Savoie, à compter du 1^{er} janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2027. Il est précisé que les agents auront le choix pour la couverture du risque « Prévoyance ». Le montant unitaire de participation est fixé à 15 € brut par mois et par agent à compter du 01/01/2022, au prorata du temps de travail. La participation sera versée directement à l'agent.

8- INSTAURATION DE LA PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE DANS LE CADRE DE LA PROCEDURE DE LABELLISATION A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE AU RISQUE SANTE DES AGENTS

Le Conseil Municipal décide de participer financièrement à compter du 01/01/2022, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la complémentaire santé souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents. Le montant unitaire de participation est fixé à 15 € par mois au prorata du temps de travail, à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une complémentaire santé labellisée.

9- CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE ET SUPPRESSION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE

Mme Le Maire explique qu'un adjoint technique à temps non-complet, peut prétendre à un avancement au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe étant donné que les conditions d'avancement sont requises.

Le Conseil Municipal accepte de supprimer le poste actuel d'adjoint technique à temps non complet (29 h 30 mn par semaine) et de créer le poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet (29 h 30 mn par semaine) à compter du 01/12/2021.

10- CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE

Le Conseil Municipal décide la création d'un emploi contractuel du 08/11/2021 au 05/07/2022 dans le grade d'adjoint technique pour 24 heures 55 minutes hebdomadaires. L'agent assurera le service de la cantine, garderie, chercher les enfants au bus et le ménage de l'école. Le poste de 26 h 15 mn sera supprimé ultérieurement.

11- CREATION D'UN EMPLOI

Le Conseil Municipal décide la création d'un emploi contractuel du 22/11/2021 au 26/08/2022, dans le grade d'ATSEM principal de 2^{ème} classe pour 24 h 11 mn hebdomadaires. L'arrivée de grandes sections à la rentrée 2021/2022 nécessite une poste d'ATSEM tous les après-midis afin de compléter le poste du matin. La cantine nécessite un deuxième service afin de respecter les consignes liées au Covid 19. L'agent assurera également le ménage de la salle polyvalente et de la mairie.

Le poste d'adjoint technique contractuel de 14 h sera supprimé ultérieurement.

12- AUTORISATION D'ENGAGEMENT DE DEPENSES « FETE, CEREMONIE ET CADEAUX »

Le Conseil Municipal autorise les dépenses suivantes : cadeaux offerts par la commune à l'occasion d'événements familiaux (mariage, naissance ...), d'évènements liés à la carrière (mutation, fin de stage, médaille, départ à la retraite...) ou d'autres évènements importants, d'agents communaux ou toutes personnes ayant un lien privilégié avec la commune et dont le montant maximal est fixé à 1 000 €.

13- RENONCIATION AUX PENALITES DE RETARD POUR LA RENOVATION DE LA SALLE POLYVALENTE

Suite aux travaux supplémentaires demandés pour la rénovation de la salle polyvalente, le Conseil Municipal décide de ne pas appliquer les pénalités de retard aux entreprises concernées. Le dépassement du délai d'exécution des travaux n'est pas du fait de l'entreprise.

14- DÉCISIONS MODIFICATIVES

Le Conseil Municipal vote les décisions modificatives indiquées ci-dessous afin de pouvoir régler les actions prises à la Société Coopérative d'Intérêt Coopératif (SCIC) des Centrales Villageoises « Le Solaret » :

- Prélever sur le compte 21538 (autres réseaux) : 1 000 €
- Virer sur le compte 261 (titres de participation) : 1000 €

DIVERS :

- Mme Le Maire informe les élus que les habitants du hameau de la gare ont fait une pétition contre la diffusion de musique amplifiée du restaurant KARL GUSTAV situé dans Alpespace. Une demande d'autorisation de diffusion de musique est en cours auprès de la Préfecture.
- La vente aux enchères de la licence IV du restaurant a eu lieu le 04/10/2021. La commune n'a pas pu acquérir cette licence car le montant était supérieur à celui autorisé par le conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire,
Mme SCHNEIDER Sylvie.